

## LA CRIMINALITÉ : UN PORTRAIT PLUS FAVORABLE EN MONTÉRÉGIE

LA CRAINTE GÉNÉRALE QU'INSPIRE LE CRIME AMÈNE SOUVENT LES GENS À S'INTERROGER SUR L'AMPLEUR DE LA CRIMINALITÉ. LE TAUX DE CRIMINALITÉ S'ACCROÎT-IL? Y A-T-IL PLUS DE VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS QU'AUPARAVANT? SI L'ON SE POSE CES QUESTIONS, C'EST QUE LA SÉCURITÉ NOUS PRÉOCCUPE, ET AVEC RAISON PUISQU'ELLE EST UN PRÉALABLE AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE, UNE RESSOURCE INDISPENSABLE À LA VIE QUOTIDIENNE PERMETTANT À L'INDIVIDU ET À LA COMMUNAUTÉ DE RÉALISER SES ASPIRATIONS. UNE CRIMINALITÉ IMPORTANTE NUIT À LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS, AVEC DES CONSÉQUENCES PHYSIQUES OU PSYCHOLOGIQUES AU PLAN INDIVIDUEL, ET CE, SANS PARLER DE L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ. CONSÉQUEMMENT, LE FAIT DE MIEUX CONNAÎTRE LE PORTRAIT DES INFRACTIONS POURRAIT FACILITER LA MISE EN PLACE DE MESURES DE PRÉVENTION PLUS CIBLÉES. LE PRÉSENT NUMÉRO PROPOSE UNE SYNTHÈSE DES DONNÉES PORTANT SUR LA CRIMINALITÉ EN MONTÉRÉGIE.

### CRIMINALITÉ EN BAISSÉ EN MONTÉRÉGIE

A l'instar du Québec et des autres régions, la criminalité est en baisse en Montérégie depuis le début des années 2000, qui affiche depuis plusieurs années, un taux de criminalité plus faible que le Québec (MSP, 2013). Entre 2008 et 2012, le taux montérégien d'infractions criminelles est passé de 543 à 453 par 10 000, soit une diminution d'environ 17 %. En 2012, selon les données du ministère de la Sécurité publique, 60 500 infractions ont été enregistrées par les corps de police en Montérégie. On distingue trois grandes catégories d'infractions selon le code criminel. Les infractions contre la propriété<sup>1</sup>, les infractions contre la personne<sup>2</sup> et les autres infractions<sup>3</sup>. En Montérégie comme au Québec, depuis 2008, la moitié des infractions sont contre la propriété, environ le tiers se classe dans les autres infractions au code criminel, tandis qu'une infraction sur cinq touche les personnes.

### INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET AUTRES INFRACTIONS: PAS DE CHANGEMENT

Entre 2008 et 2012, seul le taux d'infraction contre la propriété a baissé, passant de 307 à 223 par 10 000 en Montérégie, soit un recul de 27 % (figure 1). Un peu plus du tiers (36 %) des infractions contre la propriété sont des vols de 5 000 \$ ou moins.

**Les infractions contre la personne sont considérées comme les plus graves, soit celles pour lesquelles la peine maximale prévue par la loi est la plus lourde.** En Montérégie, le taux d'infractions contre la personne est demeuré identique depuis 2008 et gravite autour de 80 pour 10 000. Les jeunes âgés de 15 à 17 ans et de 18 à 19 ans, ainsi que les jeunes femmes, ont davantage été victimes d'infractions en 2012. Celles-ci comprennent les victimes de crimes contre la personne et les victimes d'infractions relatives à la conduite de véhicules.

<sup>1</sup>**Infractions contre la propriété** : crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

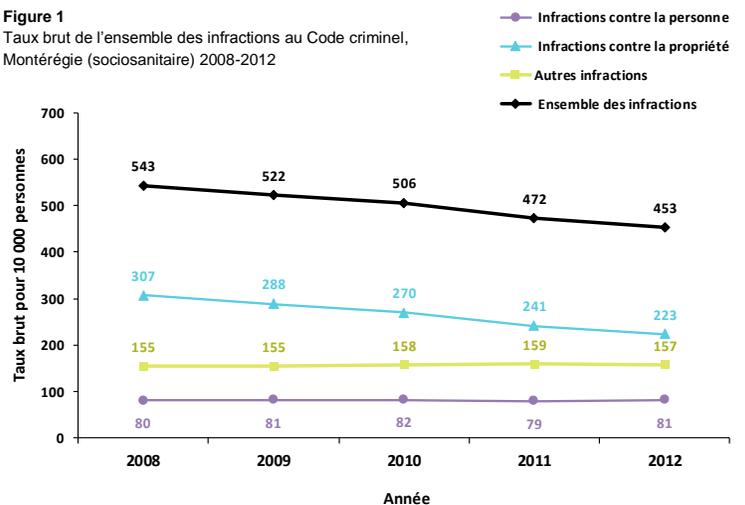
<sup>2</sup>**Infractions contre la personne** : homicide, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de faits, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne, activités liées au terrorisme et autres crimes.

<sup>3</sup>**Autres infractions au code criminel** : prostitution, infractions contre l'administration de la loi et de la justice, les actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite, les infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes.

<sup>3</sup>**Infractions relatives à la conduite d'un véhicule.**

<sup>3</sup>**Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants.**

**Figure 1**  
Taux brut de l'ensemble des infractions au Code criminel,  
Montérégie (socio-sanitaire) 2008-2012



Sources :  
Ministère de la Sécurité publique du Québec. Données du Programmes DUC 2.2.  
MSSS, Estimations et projections démographiques, édition mars 2015.  
Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, septembre 2016.

### L'ACTION INTERSECTORIELLE EST REQUISE

Plusieurs facteurs ont une incidence démontrée sur la criminalité. On peut citer en exemple : la structure d'âge, la conjoncture économique, les caractéristiques du quartier, l'émergence des nouvelles technologies ou l'attitude à l'égard de la criminalité et des comportements risqués. Divers acteurs sont interpellés par la question de la sécurité, notamment les intervenants en santé et services sociaux, en milieu scolaire, les corps de police ou les services d'aide aux victimes. Les actions ont davantage à être planifiées et réalisées en collaboration entre ces partenaires.

#### MÉTHODOLOGIE

Ce portrait porte sur les infractions en Montérégie. Pour ce faire, nous utilisons les statistiques fournies par le Ministère de la Sécurité publique (MSP).

#### LIMITES

Il s'agit d'un portrait partiel, car il se peut qu'il y ait sous-estimation. D'une part, parce qu'il s'agit de crimes ayant été *décelés, signalés* et *enregistrés*. D'autre part, les infractions les plus graves sont mieux estimées. De plus, les statistiques sont influencées par la pratique policière et les méthodes de collecte de données.

#### À RETENIR

- La sécurité est une ressource indispensable à la santé et au bien-être.
- Le bilan de la criminalité est plutôt favorable en Montérégie en raison des taux de criminalité plus bas que ceux du Québec.
- Une action concertée entre les divers partenaires concernés est requise pour agir sur les différents facteurs liés à la sécurité.

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Production : Surveillance de l'état de santé de la population

Direction : Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie

Rédaction : Marie-Sylvie Bisizi et Mario Richard